

13.11.2012 – 17:02 Uhr

L'offensive sur tous les fronts contre le personnel de détail continue - Un référendum va s'imposer

Bern (ots) -

En appliquant la tactique du salami en matière de libéralisation des heures d'ouverture des magasins, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national poursuit son offensive. Avec l'extension des heures d'ouverture des shops des stations-service, elle introduit dans le commerce de détail le système d'exploitation continu et ouvre la voie à une déréglementation des horaires de travail pour l'ensemble du commerce de détail, avec les effets négatifs que cela induit pour les travailleurs et travailleuses. Le référendum est devenu incontournable pour Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses.

Avec l'ouverture 24/24 des shops des stations-service, les partis bourgeois ont réussi au sein de la CER-N de fragiliser la protection des travailleurs, en particulier en ce qui concerne le travail de nuit et du dimanche. Et ça va continuer : de nouvelles motions parlementaires ont déjà été déposées. Elles visent une libéralisation accrue des heures d'ouverture (motion Lombardi) en invoquant une harmonisation pour l'ensemble du commerce de détail.

Travail.Suisse combat fermement cette tactique. Il est prouvé que le travail du dimanche et de nuit engendre des problèmes de santé et affecte la vie sociale des travailleurs et travailleuses et de leurs familles. En visant le commerce de détail, on vise une branche dans laquelle il existe très peu de conventions collectives de travail et dans laquelle les conditions de travail du personnel sont aujourd'hui déjà en partie précaires.

Ces derniers temps dans de nombreux cantons la libéralisation accrue des heures d'ouverture a été rejetée en votation. Travail.Suisse est d'avis que si le Conseil national s'aligne sur la décision de sa Commission lors de la session d'hiver, un référendum est incontournable.

Contact:

Susanne Blank, responsable Politique économique, 031/370'21'11

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100728174> abgerufen werden.